



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers en psychiatrie

Question écrite n° 109399

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la formation d'infirmier psychiatrique. En effet, un grand nombre d'infirmiers se plaignent du déficit de formation à la pratique infirmière psychiatrique alors qu'elle existe par exemple, en pédiatrie, bloc opératoire et anesthésie. Selon la profession, le système de tutorat mis en place lors de l'élaboration du plan santé mentale 2005-2008 suite au drame survenu à Pau (64) ne donne pas satisfaction. Les infirmiers souhaitent que soit mise en place, une véritable formation qui les spécialiserait et leur permettrait d'appréhender les différentes facettes de la psychiatrie avant d'exercer en milieu hospitalier psychiatrique où ils pourront bénéficier de l'expérience du personnel soignant (médecin psychiatre - infirmiers). Ne pourrait-on pas envisager deux années supplémentaires (niveau master) aux trois requises aujourd'hui pour obtenir un diplôme d'infirmier. Elle lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur cette proposition de formation de l'infirmier psychiatrique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109399

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 2011, page 5356

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)